



**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE  
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

**Le 28 mai 2020**

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 28 mai à 19 h, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : madame Jocelyne Bates, madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Martin Gélinas, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

**19-05-20 Ouverture de l'assemblée**

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par madame Jocelyne Bates et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19h52.

ADOPTÉE

**20-05-20 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Retrait des points suivants :**

- 4.1 Dépôt des statistiques mensuelles 2020 - opérations
- 5.2 Abolition de postes – technicien à la prévention incendie
- 5.3 Adoption de la convention collective des cols blancs
- 7.2 Autorisation pour le lancement d'une procédure d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'un camion 2020-2021

ADOPTÉE

**21-05-20 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2020**

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Jocelyne Bates et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 février 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**22-05-20           Embauche d'un(e) technicien(ne) juridique**

CONSIDÉRANT qu'un poste de technicien juridique est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection, formé du directeur de la Régie et de la conseillère aux ressources humaines et communications, a rencontré des candidats en entrevue et a émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le Conseil d'administration embauche madame Hélène Poirier à la fonction de technicienne juridique au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Madame Poirier est assujettie à une période d'essai de 130 jours de travail continu débutant à son premier jour de travail;

QUE son salaire annuel soit fixé selon la classe 9, échelon 1, de l'échelle salariale des employés cols blancs et que ses conditions de travail soient celles régissant ce groupe d'employés.

ADOPTÉE

**23-05-20           Rapport du schéma de couverture de risques**

CONSIDÉRANT l'obligation inscrite au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités pour le territoire qu'elle couvre, soit la Ville de Saint-Constant et la Ville de Sainte-Catherine, relativement aux actions prévues au Plan de mise en œuvre, de façon à ce que ces données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminées, par la MRC, au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT que le directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine a achevé ce rapport d'activités et que ce rapport doit être approuvé au préalable par le Conseil d'administration de la Régie pour ensuite être acheminé à la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Martin Gélinas et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le rapport d'activités de l'année 2019 concernant le schéma de couverture de risques pour les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

ET QU'une copie de ce rapport soit transmise aux villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine pour adoption et par la suite, à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

**24-05-20 Adoption d'une procédure de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public**

CONSIDÉRANT le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), [ci-après la Loi], qui a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

CONSIDÉRANT les articles 573.3.1.3 de de la Loi sur les cités et les villes, 21.0.3 de la Loi sur les contrats des organismes publics (« LCOP ») et 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, les organismes publics visés par la Loi sur l'Autorité des marchés publics (« AMP ») ont l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine fait partie de la définition des organismes publics visés par la Loi sur l'Autorité des marchés publics et souhaite adopter une procédure de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu d'adopter la procédure de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat public.

ADOPTÉE

**25-05-20 Approbation des listes des chèques émis et des salaires**

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

D'approuver les listes des chèques émis au montant de 607 405,11 \$ selon les listes déposées en date du 27 avril 2020 et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020;

D'approuver les salaires au montant de 1 295 262,63 \$ selon la liste déposée en date du 29 avril 2020 et couvrant la période du 30 décembre 2019 au 5 avril 2020.

ADOPTÉE

**26-05-20 Adoption des états financiers 2019 de la Régie**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine ont reçu copie du rapport financier 2019, tel que vérifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration prenne acte du dépôt du rapport financier préparé pour le 7 mai 2020 par le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Alexandre Tremblay et le rapport du vérificateur, soit la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait le 16 avril 2020 concernant les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, le tout à l'égard de l'année financière 2019.

ADOPTÉE

**Résolution d'appui – Adhésion d'autre(s) ville(s)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 309-18 intitulée « Service de protection des incendies » adoptée par la Ville de Delson qui annonce son intérêt à intégrer la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 376-12-19 intitulée « Intégration de la Ville de Delson à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptée par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 246-19 intitulée « Entente relative à la fourniture d'un service de protection des incendies » adoptée par la Ville de Delson qui annonce à la Ville de Candiac son intention de ne pas renouveler l'entente relative à la fourniture d'un service de protection des incendies dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT la résolution 005-01-20 intitulée « Intégration de la Ville de Candiac avec la Ville de Delson – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptée par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT les positions divergentes, les mésententes et l'absence de consensus qui en découlent entre les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine soutien qu'il est dans l'intérêt de la Régie d'avoir comme partenaire la Ville de Delson, qui a manifesté son intérêt à rejoindre la Régie en conservant les critères de partage des ressources équitables qui ont été établis à la création de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite et recommande cette adhésion, et ce, dès la fin de l'entente la liant à la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine appuie l'adhésion de la Ville de Delson à Régie, à la fin de son entente avec la Ville de Candiac, et ce, en conservant les critères et modalités de l'entente établie à la création de la Régie;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Delson;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Le vote est demandé.**

Vote pour : 2

Vote contre : 3

PROPOSITION REJETÉE

#### **27-05-20 Résolution d'appui – adhésion d'autre(s) ville(s)**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 309-18 intitulée « Service de protection des incendies » et 246-19 intitulée « Entente relative à la fourniture d'un service de protection des incendies » adoptées par la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 376-12-19 intitulée « Intégration de la Ville de Delson à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptée par la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT les résolutions 051-02-19 intitulée « Régie d'Opération Incendie » et 005-01-20 intitulée « Intégration de la Ville de Candiac avec la Ville de Delson – Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine » adoptées par la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT les positions divergentes, les mésententes et l'absence de consensus qui en découlent entre les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine ne donne pas suite pour l'instant à la demande de la ville de Delson, et cela tant et aussi longtemps que les positions divergentes et les mésententes entre les villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine ne soient réglées.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Delson;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Le vote est demandé.**

Vote pour : 3

Vote contre : 2

ADOPTÉE SUR DIVISION

#### **Période de questions**

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-004 en date du 15 mars 2020, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour, et une liste de question relative à l'ordre du jour est ainsi déposée.

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

**28-05-20**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE



M. Jean-Claude Boyer  
Président



M. Alexandre Tremblay  
Secrétaire-trésorier